



CHANGEMENT DE CONVENTION DE DIVORCE

Par **cath73**, le **20/05/2011** à **13:25**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis mars 2011. J'ai la garde de mon fils (donc résidence principale chez moi). Aujourd'hui, mon ex mari me demande de modifier cette partie de la convention de divorce pour mettre la résidence principale chez lui. Nous avons la même avocate pour le divorce (divorce amiable). Est ce qu'il a le droit de faire les démarches auprès de notre avocate sans que j'en sois informé? Et y'a t il un coup pour la modification de la convention (passage devant la juge, avocat présent...etc???)

Par **Domil**, le **20/05/2011** à **13:45**

La convention de divorce concernant les enfants ne vaut que pour le jugement du divorce. ensuite, chaque parent peut demander un nouveau jugement